

Additif à la fiche de service : paiement des heures d'AP

Pour les enseignants en bac techno qui ont des heures d'AP (accompagnement personnalisé), il est possible que votre fiche de service ne fasse pas apparaître la totalité des heures d'AP inscrites à votre emploi du temps (1h d'AP à votre emploi du temps se traduit par 0,5 h sur votre fiche de service).

Les heures manquantes seront normalement payées en HSE (heure supplémentaire exceptionnelle) **à chaque fin de trimestre.**

Avant de signer votre fiche de service :

- ✓ Ajoutez les heures d'AP qui n'apparaissent pas sur la fiche de service (ex + 0,5 h d'AP)
- ✓ Et demandez un document (tableau récapitulatif de vos heures par exemple) de l'administration indiquant les HSE AP qui vous sont dues pour chaque trimestre.

Gardez une copie de votre fiche de service ainsi modifiée et vérifiez le paiement effectif.

Contact :

jean-pierre.naulin@educagri.fr

VISITEZ NOTRE SITE : www.foenseignementagricole.fr

SUIVEZ NOUS Sur  www.facebook.com/foenseignementagricole/

Et  twitter.com/FOENSAGRI